Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_096-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM MORETTE, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

1 absent : Laurent THIEUX

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-96: DENOMINATION DE VOIRIE – PASSAGE BEAUMARCHAIS

Monsieur Patrick LENS, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Lors de la réalisation du quartier « Cœur de Ville », une venelle piétonne a été créée reliant la rue Descartes, au sud, à la rue de Montesquieu, au nord.

La Ville a été saisie d'une demande par un riverain souhaitant faire installer un branchement électrique (compteur ENEDIS) en bordure de ce cheminement. Cette installation nécessite la création d'une adresse postale officielle pour être référencée techniquement.

Afin de maintenir la cohérence thématique du quartier dédiée au **Siècle des Lumières**, il est proposé au Conseil Municipal de nommer cet espace : **« Passage Beaumarchais »**.

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799), par son esprit de liberté et son apport au théâtre français, complète ainsi naturellement le lien entre la pensée de René Descartes et celle de Charles de Montesquieu.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrick LENS, Adjoint au maire,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_096-DE

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi "3DS") imposant aux communes la mise à jour de leur Base Adresse Locale (BAL) ;

VU la nécessité de faciliter le repérage pour les services de secours, la livraison du courrier et les raccordements aux réseaux publics (énergie, télécoms) ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de valoriser le patrimoine littéraire et philosophique au sein du quartier « Cœur de Ville » ;

CONSIDÉRANT que la venelle reliant la rue Descartes à la rue de Montesquieu est actuellement dépourvue de dénomination ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de donner le nom de « **Passage Beaumarchais** » à la voie de circulation piétonne reliant la rue Descartes à la rue de Montesquieu.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le :	22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le :	22 MAI 2026
PUBLIE le :	22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE	